

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 37/2018

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR
LA FÊTE AGRICOLE ET PASTORALE DE NOTRE DAME DU BRUSC**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	6
Pouvoirs :	5
Votants :	22

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Manon DEGLI INNOCENTI, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine Fête Agricole et Pastorale de Notre Dame du Brusca instaurée depuis plus de 30 ans aura lieu le dimanche 28 avril 2019.

Comme à l'accoutumée, une cinquantaine de producteurs, artisans ou artistes exposeront sur le site :

Exposition et vente des produits du terroir : légumes, vins, huiles, pâtes d'olive, miel, fromages, volailles, pois chiches, huile de colza, huile de cameline ...
Exposition et vente de produits dérivés des produits de la ferme : confitures, socca,
Vente de fougassettes, spécialité de Grasse
Vente de produits artisanaux : dentelles, linge brodé, ...
Vente d'objets en bois d'Olivier par producteurs...
Démonstration de traite d'une vache et fabrication de beurre ;
Démonstration de traite d'une chèvre avec dégustation du lait, fabrication de glaces artisanales à partir du lait de chèvre, fabrication de savons à partir de lait d'ânesse...
Animations l'après-midi ;
Etc ...

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Location du chapiteau	4.000 €
Animations de l'après-midi	2.000 €
Animation sonore pour la journée	600 €
La Chèvrerie du Bois d'Amont	400 €
Divers (décorations fleurs apéritif...)	1.200 €
Total	8.200 €

RECETTES

CONSEIL DEPARTEMENTAL	4.000 €
COMMUNE	4.200 €
Total	8.200 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la Fête Agricole de Notre Dame du Brusca 2019 ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental la plus large possible, si possible à hauteur de 4.000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le

Et la délibération expédiée à la

Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



- 3 OCT. 2018

- 3 OCT. 2018